

## **44 - Sport de Haut Niveau - Contrats de Développement Sportif - Ambassadeur de la Ville**

**M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur :**

### **1 - Sports collectifs**

Le Conseil Municipal du 10 juillet 2014 a renouvelé, pour trois saisons, les contrats de développement sportif signés avec les clubs de sports collectifs.

Il est proposé de définir les montants des aides aux différents clubs pour la saison 2015/2016 conduisant à la signature d'avenants annuels à ces contrats.

#### **1.1 - Clubs Elite**

##### **- ESBM :**

Financièrement le club va réaliser pour la saison 2014/2015 un excédent de l'ordre de 58 K€. Ce bon résultat permet à l'ESBM de compenser le résultat négatif réalisé en 2013/2014. La situation nette serait ramenée au 30 juin 2015 à - 67 K€, permettant de respecter le plan d'apurement fixé par la CNCG.

Sportivement et lors de la dernière journée de championnat, le club a préservé son maintien en pro D2. Son équipe réserve termine première du championnat de N2 et les moins de 18 ans se sont qualifiés pour la phase finale du Championnat de France.

Il est proposé de soutenir l'ESBM à hauteur de 400 K€ et de renoncer au remboursement du résiduel de l'avance consentie au club en 2011. Le club avait bénéficié de 50 K€ et déjà remboursé 25 K€.

##### **- ESBF :**

Financièrement l'ESBF devrait solder la saison 2014-2015 proche de l'équilibre.

Sportivement, l'ESBF termine en tête du championnat de D2 et accède à nouveau à la D1. L'objectif du retour rapide en D1 a été complètement atteint.

Il est proposé de porter le montant de l'aide annuelle de l'ESBF à 410 K€.

Les montants de ces deux contrats seront prélevés au titre de chaque exercice (2015 et 2016) sur la ligne de crédit 65.40.6574.004824.20300.

#### **1.2 - Clubs participant à une compétition nationale**

Dans le cadre du programme de soutien au Sport de Haut Niveau, la Ville apporte une aide financière particulière aux clubs de sports collectifs dont une équipe au moins évolue dans un championnat national. L'aide s'ajoute à la subvention annuelle versée au titre du sport amateur ainsi qu'aux autres aides apportées éventuellement à l'occasion des actions d'animation à l'exception de trois clubs dont le montant de la subvention globalise la totalité de l'aide de la Ville : Racing Besançon Besac'RC et BBC.

Depuis 2005, ces aides s'inscrivent dans le cadre de Contrats de Développement Sportif qui reprennent sous une forme allégée le schéma des CDS conclus avec les clubs professionnels.

L'ASPOHB maintient ses équipes dans les différents championnats.

Le Besac'RC termine premier de Nationale 3 et accède à la Nationale 2.

Le BBC voit son équipe fille rejoindre la Nationale 3 tandis que les garçons redescendent en Pré-Nationale.

L'Olympique Bisontin se maintient en Fédérale 3.

Le Besançon Doubs Hockey Club termine dernier de D3, le niveau de championnat le plus bas. Il est proposé de ne plus faire bénéficier ce club du dispositif «sport de haut niveau».

Le BVB voit son équipe féminine rejoindre la pré-nationale et son équipe garçon terminer deuxième de sa poule de Nationale 3.

Le Roller hockey a terminé premier de sa poule de Nationale 2 mais échoué en play off pour l'accession en Nationale 1.

Les Salins de Bregille, en basket fauteuil se maintiennent en Nationale C et en Torball en D2.

Le Racing de Besançon se maintient en CFA2, niveau auquel se qualifie également le Besançon Football Club.

Il est donc proposé la répartition suivante :

<b>CONTRATS DE DEVELOPEMENT SPORTIF</b> <b>Participation d'équipes seniors à des Compétitions Nationales</b>		<b>Rappel</b> <b>2014/2015</b>	<b>Proposition</b> <b>CDS</b> <b>2015/2016</b>
<b>AS PALENTE ORCHAMPS HANDBALL</b>	<i>Féminines en N1</i>	50 000 €	45 000 €
<b>BESAC - Basket</b>	<i>Masculins N2</i>	55 000 €	65 000 €
<b>BESANÇON BASKET CLUB</b>	<i>féminines N3</i>	55 000 €	35 000 €
<b>OLYMPIQUE BISONTIN</b>	<i>Fédérale 3</i>	60 000 €	50 000 €
<b>BESANÇON DOUBS HOCKEY CLUB</b>	<i>D3</i>	5 000 €	0 €
<b>BESANÇON VOLLEY BALL</b>	<i>Masculins N3</i>	23 000 €	18 000 €
<b>ROLLER HOCKEY BISONTIN</b>	<i>Equipes en N2 et N3</i>	5 000 €	5 000 €
<b>ASC SALINS DE BREGILLE</b>	<i>Torball + Basket fauteuil handisport</i>	10 000 €	9 000 €
<b>RACING BESANÇON</b>	<i>Masculins CFA 2</i>	120 000 €	100 000 €
<b>BESANÇON FOOTBALL CLUB</b>	<i>Masculins CFA 2</i>	0 €	20 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>383 000 €</b>	<b>347 000 €</b>

Le montant de 347 000 € sera prélevé au titre de chaque exercice (2015 et 2016) sur la ligne de crédits 65.40.004824.20300.

## 2. Sports individuels

La Ville de Besançon a reconduit en septembre 2014 des Contrats de Développement Sportif avec les principaux clubs de haut niveau dans les disciplines individuelles.

Quelques clubs ne disposent pas de ce type de contrat mais comptent, en leurs rangs des sportifs de haut niveau, au sens ministériel du terme. Ces clubs sont aidés en fonction des résultats obtenus par leurs athlètes au cours de l'année civile 2014 et sont soutenus selon un barème établi.

Il est proposé de soutenir :

Association	Rappel montant 2014	Montant 2015
Amicale motocycliste du Doubs	200 €	<b>200 €</b>
Entre Temps	0	<b>200 €</b>
Taekwondo Besançon	0	<b>750 €</b>
IKS	200 €	<b>200 €</b>
PSB Tennis de Table	500 €	<b>0 €</b>
La Sauvegarde Karaté Club	2 663 €	<b>3 300 €</b>
SNB Canoë-Kayak	5 375 €	<b>3 150 €</b>
Tennis Grand Besançon	1 600 €	<b>3 100 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 538 €</b>	<b>10 900 €</b>

Le montant de **10 900 €** sera prélevé sur la ligne de crédits 65.40.004824.20300.

## 3. Ambassadeur de la Ville

Depuis 2009, la Ville de Besançon a apporté son soutien direct à différents athlètes dont les parcours sportifs et individuels étaient particulièrement exemplaires.

Les contrats sont arrivés à échéance en décembre 2014 et il est proposé de renouveler le contrat d'un seul athlète : Khédafi DJELKHIR.

Le boxeur bisontin a d'ores et déjà obtenu sa qualification pour les Jeux Olympiques de Rio, en remportant le nouveau championnat mis en place par l'AIBA.

Khédafi DJELKHIR s'entraîne pour partie à l'INSEP à Paris et pour partie dans la salle de boxe dont dispose son club, le BRA à Planoise.

Dans le cadre de son contrat d'ambassadeur, Khédafi DJELKHIR valorisera l'image de la Ville et participera à différentes opérations de relations publiques pour le compte de la Ville de Besançon.

Le montant de **18 000 €** sera prélevé sur la ligne de crédits 65.40.004824.20300.

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer au titre de la saison 2015/2016 les subventions suivantes :

. 410 K€ ESBF

. 400 K€ ESBM

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants aux Contrats de Développement Sportif conclus avec ces deux clubs,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer un nouveau Contrat de Développement Sportif avec le Besançon Football Club et les avenants aux Contrats de Développement Sportif avec l'ASPOHB, le Besac'RC, le BBC, le BVB, l'Olympique Bisontin, le Roller Hockey de Besançon, l'ASC Salins de Bregille, le Racing de Besançon,

- attribuer les subventions au titre de la saison 2015/2016 à ces clubs sur la base des montants figurant dans le tableau ci-dessus,

- attribuer les subventions aux clubs de haut niveau individuels figurant dans le tableau ci-dessus,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer un nouveau contrat d'ambassadeur pour Khédafi DJELKHIR et attribuer la subvention de 18 K€ correspondante.

**«M. LE MAIRE** : On va laisser parler M. FAGAUT et Abdel tu répondras.

**M. Ludovic FAGAUT** : Merci. Comme j'ai pu l'écrire et l'annoncer hier soir en Conseil d'Agglomération, il sera intéressant de travailler à terme pour le transfert de la compétence du soutien au sport de haut niveau à l'Agglomération parce qu'il me semble important de pouvoir avancer sur ce sujet-là. Maintenant, au regard du dossier, du fait du désengagement de l'Etat, on peut s'apercevoir que vous arrivez quand même à maintenir les subventions aux différents clubs de haut niveau même si on peut regretter que l'on ne retrouve pas le niveau d'il y a 2 ans par rapport aux clubs qui évoluent en 1<sup>ère</sup> ou en 2<sup>ème</sup> division.

J'attire votre attention sur plusieurs points. Le premier point, en ce qui concerne les clubs qui évoluent sur le même niveau, dans la même discipline, il serait quand même intéressant que l'on puisse travailler avec les clubs pour qu'à un moment donné ils puissent discuter ensemble sur un rapprochement. Ce n'est pas simple, je vous l'accorde mais je pense qu'il serait intéressant de pouvoir avancer sur ce point-là.

Autre point, il faudra être vigilant également à l'avenir concernant les clubs qui développent des partenariats avec des structures à l'extérieur de notre département. Je ne rentrerai pas plus loin sur le dossier. Maintenant ma question est simple et très précise : concernant les deux clubs sportifs football évoluant en CFA 2, comment expliquez-vous cette différence d'écart de subvention en sachant qu'ils évoluent au même niveau ?

**M. LE MAIRE** : Je vais passer la parole à Abdel mais quand vous parlez du rapprochement, j'ai envie de vous dire que ce n'est pas un scoop. Il me semble que le précédent Adjoint aux Sports, Patrick BONTEMPS avait déjà lancé cela, pour le foot et le basket, au moins pour ces deux clubs-là me semble-t-il. Ensuite cela a été repris par Abdel qui a eu je crois le courage, disons-le, d'aller voir les présidents de clubs et de leur dire «voilà ce que cela va être, voilà ce que l'on va faire» et je crois que cela a été apprécié en fait parce que les sportifs aiment bien qu'on leur parle «cash», que l'on dise la vérité. Et je crois qu'effectivement on doit pouvoir continuer à travailler ensemble Monsieur FAGAUT, et je sais que vous êtes sensible à ce sujet, je vous l'ai dit hier soir en Conseil d'Agglomération, je suis d'accord pour les tours de table. On est presque arrivé au rapprochement mais au dernier moment ça n'a pas fonctionné. Alors travaillons ensemble aussi, que l'Adjoint aux Sports travaille avec le Vice-Président aux Sports du

Conseil Départemental, voire aussi la Région bien sûr et puisque nous sommes d'accord là-dessus, trouvons des moyens pour avancer ensemble.

**M. Abdel GHEZALI :** La délibération présentée ce soir propose comme tous les ans de définir les montants d'aide aux différents clubs bisontins, qu'ils soient de haut niveau comme l'ESBF et l'ESBM ou qu'ils participent simplement à une compétition nationale comme l'OB, les deux clubs de foot, le basket ou le volley. En sport individuel, nous vous présenterons les clubs qui viennent s'ajouter au dispositif des contrats de développement sportif et qui bénéficient d'une aide au titre des résultats obtenus par leurs athlètes, les CDS des principaux clubs de haut niveau individuel vous seront présentés à l'automne. Enfin, nous proposerons de reconduire la bourse d'ambassadeur au boxeur Khedafi DJELKHIR. Je ne rappellerai pas les résultats sportifs des clubs bisontins qui chacun à leur niveau ont été très positifs cette année.

Je veux débiter mon propos en saluant tout d'abord les sportifs eux-mêmes, acteurs de ces succès, saluer aussi les dirigeants qui, par leur implication, permettent l'émergence et le développement des différents projets associatifs. La gouvernance des clubs, radicalement différente de la gestion d'une entreprise car mêlant bénévoles, salariés administratifs, salariés sportifs et passion du jeu, est un exercice compliqué. Depuis une quinzaine d'années, nombre de dirigeants ont pu le constater. Certains d'entre eux ont payé cher cet engagement et je ne parle pas que de l'aspect financier. Je veux les remercier sincèrement de leur implication, leur rendre hommage pour leur conviction à faire vivre le sport bisontin, leur sport, au meilleur niveau possible.

Au fil des années, grâce notamment à la mise en place des comités locaux de gestion instaurés par les CDS mais aussi bien sûr au suivi exigé par les instances fédérales, la gouvernance des clubs est devenue plus raisonnée et les projets sportifs plus lisibles. L'opposition nous reproche de ne pas faire de choix, regrette les années 2003-2004 où les titres étaient nombreux. Je répondrai simplement qu'en juillet 2005 nous étions ici, dans cette salle, pour décider de subventions exceptionnelles permettant de combler des déficits importants générés par les clubs ayant obtenu ces beaux palmarès, afin d'éviter leur disparition. Aujourd'hui les situations financières, bien que fragiles, sont saines. Le spectacle sportif est un élément de rayonnement d'un territoire, un facteur de dynamisme local et je pense légitime de confirmer l'accompagnement de la collectivité envers les clubs porteurs d'un projet de haut niveau. La question de la prise en compte du rayonnement que permet le sport au bénéfice de l'Agglomération est également bien d'actualité. L'engagement pris hier soir en Conseil d'Agglomération d'accompagner le sport de haut niveau est un signe fort envoyé par le Maire-Président et son Vice-Président aux Sports, Jean-Yves PRALON. J'attends désormais de voir quelles seront les nouvelles modalités de soutien proposées par le Conseil Départemental auprès de ces clubs sportifs. Bien sûr les collectivités sont un élément fondamental du sport de haut niveau. On parle souvent de leur appui aux clubs en terme de subvention ; n'oublions pas aussi les moyens mis en place, mis en appui aux clubs en terme de logistique : Palais des Sports, Stade Léo Lagrange notamment, qui sont désormais des équipements hyper fonctionnels permettant d'accueillir de grands événements sportifs et de développer tout au long de la saison des projets dynamiques auprès d'investisseurs privés. Car dès que le projet sportif d'un club engage des rémunérations de joueurs, il ne doit pas s'appuyer que sur des financements publics mais doit impérativement et de manière importante mobiliser également des financements privés et malheureusement nous ne pouvons que constater le retrait de ces financements depuis quelques années dans le sport bisontin. La crise de 2009 bien sûr, mais aussi les investissements massifs de certains partenaires qui se sont soldés par les dépôts de bilan du BBCD puis du BRC ont freiné les velléités de certains partenaires à investir dans le champ sportif. Entre 2005 et 2015, nous sommes passés de 1,5 M€ à 700 000 € investis dans le sport bisontin par des entreprises locales ou nationales. Partout en France et dans toutes les disciplines des clubs déposent le bilan. Besançon a subi en 2009 et 2011 ce que nombre de villes ont traversé par la suite : Strasbourg, Grenoble, Gueugnon, Le Mans ou Sedan en foot, Aix-en-Provence en basket, Bordeaux, Saint-Cyr en Touraine en handball. Parallèlement et avec la baisse des dotations de l'Etat, là où la Ville de Besançon pouvait se permettre d'accompagner tous les projets qui étaient proposés, nous devons aujourd'hui conduire une politique volontariste incitant au rapprochement, aux économies structurelles et à la non-dispersion des moyens. Dès le mois de novembre, j'ai rencontré les clubs pour leur présenter les contraintes budgétaires de la collectivité et les orientations qui seraient proposées en terme de dotations pour le sport de haut niveau, puis je les ai reçus

individuellement à plusieurs reprises et nous avons pu échanger sur leurs projets sportifs. Globalement les dirigeants ont conscience d'un nécessaire rapprochement entre structures mais la traduction en actes est encore délicate, chacun craignant la perte d'identité, de culture de son club. Il en va pourtant de l'avenir de nos structures sur le territoire. Quel sens cela va-t-il avoir que de voir évoluer deux équipes bisontines en CFA2 qui se répartissent les meilleurs effectifs locaux et les partenaires privés ? Quel sens cela aurait-il eu de voir évoluer le BBC et le Besac au même niveau ? Nous, collectivités, devons accompagner et inciter ces clubs dans la construction de projets cohérents passant par des rapprochements et permettant des ambitions sportives en rapport avec les moyens mobilisables. Les propositions budgétaires présentées dans cette délibération sont une première étape et je compte poursuivre les échanges avec les clubs pour qu'à l'automne nous ayons ensemble dessiné un paysage sportif bisontin cohérent aux ambitions raisonnées.

Maintenant je vais donner ma réponse concernant les deux clubs évoluant en CFA2 avec des subventions différentes. Je l'ai déjà dit mais je vais le redire ce soir, la Ville de Besançon finance un projet, elle ne finance pas une équipe. En l'occurrence, concernant les deux clubs évoluant au même niveau c'est-à-dire le Racing Besançon et ce n'est plus les PTT dont il faut parler puisqu'ils sont sortis de l'omnisport, c'est le Besançon Football Club -anciennement les PTT- on se trouve avec le nombre de licenciés qui est le double au Racing Besançon qu'aux PTT. On finance évidemment l'équipe première mais on finance la formation, le travail d'éducateur et donc au regard de l'ensemble de ces éléments, le Racing Besançon, de par son histoire, de par le travail de formation, de par le travail avec les éducateurs, de par les équipes féminines, de par leurs équipes jeunes à un niveau supérieur, de par leur équipe réserve qui monte cette année en LR2, il nous a paru indispensable de soutenir un projet et non une équipe, la réponse à votre question est dans ces propos.

**M. LE MAIRE :** Il y a aussi une question que je vous pose très clairement, parce que c'est toujours facile, Monsieur GROSPERRIN de critiquer la Ville... D'accord, vous avez posé une question, je vous en pose une autre. Je conçois que vous venez d'arriver. Parce qu'attendez, vous allez voir que quand on est aux manettes c'est un peu moins facile que quand on n'y est pas, donc je ne vous fais pas du tout de reproches, je ne fais pas de reproches à Ludovic FAGAUT, il y a un moment que vous êtes là. Simplement j'attends de savoir très clairement quelle est votre politique, comment nous pouvons ajuster nos politiques, comment vous pouvez être à nos côtés parce que l'on ne va pas pendant des années encore entendre «vous faites cela, ce n'est pas bien, ce n'est pas assez». Je vous demande maintenant «quelle est votre politique ?» Au-delà des paroles qu'est-ce que vous allez répondre ? Je vous incite à voir Abdel, je ne vous fais pas de reproches non plus, vous venez d'arriver mais maintenant vous savez comme on disait hier soir «en amour il faut des preuves d'amour». Vous aimez le sport, donnez des preuves de votre amour pour le sport en apportant quelques euros, mais je vous laisse le temps de le faire. En tout cas, je ne vous laisserai pas perpétuellement poser des questions à la Ville et que vous, vous restiez dans le flou. Vous allez voir, on a une petite expérience. La première fois on reçoit les gens, on leur dit qu'on va regarder, ça va bien. Ils reviennent deux mois après et vous disent : «oui oui mais vous n'avez pas répondu». Vous dites «on n'a pas encore réfléchi» mais à un certain moment il faut donner des réponses et c'est là que ça devient compliqué.

**M. Ludovic FAGAUT :** Les réponses sont au courrier.

**M. LE MAIRE :** Eh bien voilà, c'est bon ! Il ne va pas nous dire ici combien il donne pour le foot !

**M. Ludovic FAGAUT :** Vous prendrez rendez-vous !

**M. LE MAIRE :** C'est Abdel qui fera cela, moi je discute avec la Présidente du Conseil Départemental, vous vous discutez avec Abdel, chacun à ses interlocuteurs.

**M. Pascal BONNET :** Je suis un peu étonné quand même parce que pour plusieurs dossiers vous faites appel au Conseil Départemental...

**M. LE MAIRE :** Mais bien sûr !

**M. Pascal BONNET :** ...il n'y avait rien avant au Département ?

**M. LE MAIRE** : Bien sûr que si que l'on faisait appel ! On avait quelquefois des réponses, pas toujours d'ailleurs.

**M. Pascal BONNET** : Vous en aurez peut-être plus maintenant. En fait l'alternance a du bon...

**M. LE MAIRE** : Mais on avait souvent des réponses quand même. Je dois vous dire une chose, Pascal BONNET, c'est que tous les Grands Bisontins sont aussi des habitants du Département du Doubs. Il n'y a pas le Doubs excepté le Grand Besançon et excepté Besançon. Nous cotisons dans nos impôts à Besançon, dans le Grand Besançon, dans le Département du Doubs et à la Région, donc il faut prendre en compte les besoins des Bisontins.

**M. Pascal BONNET** : Je sais mais on est là pour défendre les Bisontins au Conseil Municipal de Besançon !

**M. LE MAIRE** : Mais je n'en doute pas un seul instant et d'ailleurs vous allez bientôt me donner cette preuve d'amour pour les Bisontins en annonçant le montant important des subventions que vous accordez aux clubs de Besançon.

**M. Pascal BONNET** : Je ne sais pas, je ne suis pas Conseiller Départemental... Je crois que l'on est d'accord sur le fait que les clubs dans l'ensemble ont eu des résultats tout à fait satisfaisants et aussi que l'on est dans une situation largement assainie sur le plan financier par rapport à ce que l'on a connu. Après il y a des choix à faire, il y a un contexte budgétaire complexe et il y a aussi le mécénat qui peut s'orienter en fonction de certains choix politiques...

**M. LE MAIRE** : Trouvez-en du mécénat !

**M. Pascal BONNET** : C'est un débat qui est complexe et qui de longue date est en cours avec les différents exécutifs. Mais je voulais surtout intervenir sur un plan plus technique par rapport à notre travail pour dire que pour ce qui est des délibérations, des notes de synthèse il serait bon que l'on ait toujours les sommes qu'on vote parce qu'on a le rapport complet qui est détaillé et quand on se limite à la note de synthèse, qui est quand même ce qui est au premier plan, je m'efforce d'aller voir plus loin mais quand on vote, là on n'a pas de sommes et il serait bon que les sommes apparaissent dans toutes les notes de synthèse.

**M. LE MAIRE** : Pourquoi pas ? Abdel tu regarderas cela.

**M. Jacques GROSPERRIN** : Je vais laisser aux spécialistes du sport en parler, moi c'est simplement un petit cavalier footballistique parce que vous parliez de foot, je suis inquiet mais je pense que vous l'êtes aussi quant au terrain des Prés de Vaux. Je crois que c'est le 30<sup>ème</sup> anniversaire, il y a un match qui est organisé fin de semaine prochaine, dimanche, et il y a 50 caravanes à ce jour qui étaient encore là-bas. Simplement c'est une intervention pour demander, Monsieur le Maire, conjointement aux uns et aux autres de faire en sorte de respecter les règles de la République dans la mesure où je crois savoir que vous aviez proposé un terrain de substitution mais je crois qu'il ne faut pas commencer à faire cela. On sera à vos côtés aussi pour faire en sorte que la loi soit respectée : 30<sup>ème</sup> anniversaire, Prés de Vaux, 50 caravanes donc c'est quand même un vrai problème.

**M. LE MAIRE** : Merci de votre intervention...

**M. Jacques GROSPERRIN** : C'était un cavalier !

**M. LE MAIRE** : ... C'était un cavalier mais je vais répondre à votre cavalier, c'est que dimanche soir aux alentours de 17 h, Abdel GHEZALI m'a appelé pour me signaler cela. J'ai même eu le Président du club au téléphone à 17 h, vous voyez. Aujourd'hui nous sommes jeudi mais dimanche dernier Abdel, qui était avec lui, Bernard RACH, le Directeur Général des Services par intérim de l'Agglomération et les gens de l'Agglomération étaient sur le terrain avec la Directrice des Sports pendant que nous étions en balade et dès lundi la Ville a fait le nécessaire. Je m'en suis inquiété auprès du Directeur Général des Services et

nous avons mis en place des procédures puisque ce n'est pas un match, c'est un tournoi qui se déroule là-bas, un tournoi de gamins -ce n'est pas ce week-end-ci, c'est le week-end d'après d'ailleurs-...

**M. Jacques GROSPERRIN** : Ils devraient partir le dimanche qui vient.

**M. LE MAIRE** : ... mais Monsieur GROSPERRIN nous sommes sans complaisance puisque, vous le savez, nous avons fait tout ce qu'il fallait. En parlant de réactivité, je ne sais pas à quelle heure ils sont arrivés mais à 17 h j'avais déjà Abdel au téléphone et le président du club peut en témoigner puisqu'il me l'a passé, il m'a remercié pour notre intervention.

Juste une petite parenthèse quand même, puisque vous lancez souvent des appels au Maire, Monsieur GROSPERRIN, lancez un appel aux Maires avec l'influence qui est la vôtre pour qu'ils nous aident à trouver des terrains pour les accueils familiaux parce que ce qu'il faut savoir c'est que si à la fin de l'année nous n'avons pas suffisamment de terrains familiaux sur le Grand Besançon, nous ne pourrons plus faire intervenir les forces de l'ordre pour libérer les terrains. J'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises lors de l'assemblée de l'Agglomération mais je vais vous dire que ça ne bouge pas beaucoup parce que personne n'en veut... Si vous voulez, vous, arrêter un flot d'une quarantaine de caravanes qui arrivent...

**M. Jacques GROSPERRIN** : Je n'ai pas dit cela.

**M. LE MAIRE** : Non mais je sais bien, la Police elle-même dit que c'est impossible, alors ! Monsieur CROIZIER c'est à vous.

**M. Laurent CROIZIER** : Ma remarque sera plutôt acide. Vous faisiez remarquer que l'état d'avancement des dossiers de mutualisation des projets de certains clubs bisontins avance mieux depuis un an par rapport aux cinq ans précédents...

**M. LE MAIRE** : Je n'ai pas dit cela du tout !

**M. Laurent CROIZIER** : J'ai envie de vous dire qu'il faut se poser les bonnes questions et lorsqu'il y a de l'écoute et du travail, ça avance beaucoup plus vite.

**M. LE MAIRE** : Non, non, votre réponse est acide mais un peu désagréable et un peu sotté, je n'ai pas dit cela du tout. D'abord je n'accepte pas cela parce que Patrick BONTEMPS a beaucoup travaillé là-dessus. J'ai reçu moi-même dans mon bureau, entre autres le basket qui ne voulait pas, effectivement il ne veut d'ailleurs toujours pas fusionner, le Besac RC et le BBCD ne voulaient pas fusionner entre eux, je l'ai reçu dans mon bureau, au moins deux fois avec Patrick BONTEMPS. Donc c'est très bien et très habile de vouloir opposer Patrick BONTEMPS à Abdel GHEZALI, pour moi les deux font bien leur boulot et votre remarque est peut-être acide mais surtout injuste et inopportune.

Je mets ce rapport aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Unanimité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (2 abstentions) de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. CROIZIER n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.*